

## **L'hébergement en foyer de vie ou la quête d'une impossible autonomie**

*David Sauzé, doctorant en sociologie à l'EHESS sous la direction de Patrice Pinell  
david.sauze@yahoo.fr*

Dans le cadre de ma thèse de sociologie portant sur la reconnaissance du handicap psychique j'ai été amené à réaliser une observation dans un foyer de vie récemment ouvert, issu d'un projet de partenariat entre un hôpital psychiatrique et une association du secteur social et médico-social œuvrant depuis le XIXe siècle dans l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de maladie mentale.

Au cours de mon travail de terrain portant sur l'appropriation et les usages faits par des professionnels du secteur médico-social de la catégorie de handicap psychique j'ai été témoin des nombreux échanges, trocs, prêts, etc., qui s'établissent entre les résidents. Mais au-delà de cette véritable économie parallèle, à de nombreuses reprises les résidents m'ont interpellé sur la question financière. En effet ceux-ci participent directement à leur prise en charge et reversent au département de Paris tous leurs revenus au-delà d'un minimum « insaisissable » équivalent à 30 % du plafond de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) soit 233 €.

De fait les contraintes administratives et financières de la prise en charge s'opposent très directement aux projets institutionnel et individuels d'insertion sociale, quand ils existent, de personnes ayant un long (et souvent lourd) passé psychiatrique. En effet le foyer se situant en plein Paris place les résidents à la fois au cœur de la cité et en situation de se voir sans cesse rappelé leur situation d'*outsiders*.

Ainsi Nina, est arrivée au foyer après avoir passé plus de deux décennies en CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale pour lequel la durée de séjour est normalement d'un maximum de trois ans), aujourd'hui retraitée après avoir travaillé plus de vingt ans en CAT (Centre d'Aide par le Travail, aujourd'hui ESAT) et cotisé pour une retraite qu'on lui a imposé de prendre à l'âge de soixante ans, se voit aujourd'hui retirer plus de 80% de ses revenus ainsi que les revenus générés par ses économies placées sur un compte épargne.

Je montre à travers trois portraits les injonctions paradoxales d'un projet social qui inscrit des usagers entre réinsertion et réinscription dans un statut d'exclu. Où des comportements déviants (mendicité, trafics divers), des sentiments de persécution (quand l'administration réclame de l'argent sur des économies) ou tout simplement des comportements agressifs déjà potentiellement présents souvent du fait de la maladie peuvent être directement induits par les conditions sociales et économiques dans lesquelles un projet d'orientation en foyer de vie peut mener des personnes en situation de handicap psychique.